

Ainsi apparaît de façon indubitable les manœuvres scélérates des chefs russes pour provoquer de nouveaux massacres qui pourraient être effroyables. La population de Tauris tout entière fait un pressant appel à l'opinion européenne et entre toutes à l'opinion anglo-française pour la sauver des périls qu'elle court actuellement. — PERRIS.

LA JOURNÉE DE 10 HEURES

La Chambre a tenu hier une séance telle que les sénateurs en tiennent ordinairement. Elle a duré un peu moins d'une demi-heure. Il y avait pourtant à l'ordre du jour un projet de loi d'une importance considérable : celui qui doit réduire à dix heures la journée de travail des ouvriers adultes dans l'industrie.

UNE GRÈVE SANGLANTE

Les ouvriers agricoles de la province d'Alentejo sont en grève depuis quelques jours. Ils se revoltent contre l'exploitation dont ils sont les victimes de la part des grands seigneurs de la terre, à la tête desquels se trouve M. José Antonio de Oliveira Soares, un des hommes les plus riches de la région et un des amis intimes de l'ancien dictateur Franco.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, en conseil de cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

ORISE MINISTERIELLE

Une dépêche de Lisbonne annonce qu'à la suite des divergences de vues qui se sont manifestées au conseil des ministres, entre le ministre des colonies et ses collègues, à propos de certaines clauses du projet de prise à bail du tronçon de Louanda à Ambaca du chemin de fer transafricain, que le congrès doit discuter, le président de la République a accepté la démission du ministre des colonies, qui sera remplacé par intérim par le ministre de la justice.

LE PROLÉTAIRE RUSSE ET LA VISITE DES PARLEMENTAIRES ANGLAIS

Nous avons déjà parlé de la visite de certains membres du Parlement anglais en Russie, visite dont l'objet est profondément antipathique à tout ce que le peuple russe compte de véritables amis en Angleterre. Ce sont de simples aventuriers de la finance et autres requins du même ordre qui ont organisé cette parodie de démonstration anglo-russe qui a débuté hier par une réception des députés anglais à Wirballe, dans laquelle ont surtout pris la parole des « gens d'affaires » et autres mercantils.

UN MANIFESTE DES TRAVAILLISTES

Nous avons déjà parlé de la visite de certains membres du Parlement anglais en Russie, visite dont l'objet est profondément antipathique à tout ce que le peuple russe compte de véritables amis en Angleterre. Ce sont de simples aventuriers de la finance et autres requins du même ordre qui ont organisé cette parodie de démonstration anglo-russe qui a débuté hier par une réception des députés anglais à Wirballe, dans laquelle ont surtout pris la parole des « gens d'affaires » et autres mercantils.

UNE VICTOIRE OUVRIÈRE AU TRANSVAAL

Une élection complémentaire au Parlement de l'Afrique du Sud, causée par la démission de sir George Farrar, personnage important du monde minier, a été remportée par le candidat travailliste au Transvaal, le candidat travailliste élu à une forte majorité.

LA TERRE TREMBLE

DES DÉGÂTS EN GRÈCE

Athènes, 25 janvier. — A Xante, de fortes secousses sismiques ont causé de grands dégâts matériels ; il n'y a pas eu de victimes. Des secousses moins violentes se sont fait sentir à Leucade, à Céphalonie et en Elide. Des secours ont été envoyés d'urgence.

PETITES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

L'Argentine et le Paraguay. — Buenos-Ayres, 24 janvier. — Le gouvernement a décliné l'envoi, au Paraguay, de deux croiseurs cuirassés et de deux destroyers, en raison des troubles existants et de la réponse inattendue faite par le gouvernement paraguayen à la note du ministre des Affaires étrangères argentine au sujet des violences commises contre des établissements et des navires argentins. — (Havas.)

EMPLOYÉS DE BANQUE

Les Garçons de Recettes

A propos de l'agression commise sur l'encaisseur syndiqué Ernest Caby. Les gagne-petits de la Finance. — Comment on conquiert le bicorne. L'épreuve de la probité. — La tournée d'échéances. — Salaires, tenue, retraite.

C'est le beau fait-divers, cet attentat de la rue Ordener, qui met en mouvement les deux strates et permet ces dramatiques reportages sur le succès de la grande presse. Association de bandits, mystère, arrous maquillés, tous les éléments d'intérêt sont réunis dans cette affaire !

A l'Humanité, qui ne donne pas la place d'honneur au récit détaillé des orimes, l'assassinat de l'encaisseur syndiqué Ernest Caby fournit l'occasion de dire quelle est la condition sociale des garçons de recettes.

Mission de confiance

141 fr. 75 par mois. Tel était, nous apprend la chambre syndicale des employés de banque et de bourse, le salaire que devait percevoir Ernest Caby. Comment a-t-il pu passer payeur ? Ce n'est pas au premier venu que les établissements de crédit confient une mission d'encaissement. Les effets de commerce, aller au domicile des débiteurs, essayer parfois le feu des assassins, cet honneur ne se conquiert qu'après des années de bons services.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, en conseil de cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

INFORMATIONS

PARLEMENTAIRES

Le citoyen Grousseau, rapporteur de la réforme électorale, a soumis hier au conseil de cabinet la commission d'usage universel le texte qui a été chargé de préparer dans le but de mettre en œuvre le principe de l'appareillement interdépartemental pour l'utilisation des restes.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le citoyen Grousseau, rapporteur de la réforme électorale, a soumis hier au conseil de cabinet la commission d'usage universel le texte qui a été chargé de préparer dans le but de mettre en œuvre le principe de l'appareillement interdépartemental pour l'utilisation des restes.

UN INTERPELLATION DE COLTY

Le citoyen Colty vient de prévenir le ministre des travaux publics qu'il interpellera sur les dangers de faire passer sur les ponts de la Marne et du canal, à Charenton, des machines à vapeur.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Hier, à la réunion des députés de la Seine, le citoyen Lauche, soutenu par les élus du Parti, a protesté contre les manœuvres qui aboutissent à l'augmentation du prix du blé.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Le citoyen Lauche, rapporteur du projet de loi que le citoyen Guesde, avec nos amis socialistes a déposé et qui tend à modifier la loi de 1894, a donné hier, à la commission du travail, connaissance de son rapport préliminaire.

UNE CONDAMNATION ARBITRAIRE

Valenciennes, 24 janvier. — Le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné aujourd'hui à un an de prison un délégué national des secrétaires généraux de la Fédération nationale des vétérans, membre de la Confédération Générale du Travail, poursuivi pour avoir, au moment des manifestations contre la vie chère, prononcé dans plusieurs réunions des discours.

APPLICATION DES LOIS SCÉLÉRATES

Valenciennes, 24 janvier. — Le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné aujourd'hui à un an de prison un délégué national des secrétaires généraux de la Fédération nationale des vétérans, membre de la Confédération Générale du Travail, poursuivi pour avoir, au moment des manifestations contre la vie chère, prononcé dans plusieurs réunions des discours.

AVIS A NOS ABONNÉS

Prière à nos abonnés dont l'abonnement arrive à expiration au 31 janvier et à qui nous avons adressé un mandat-vente, de nous le renvoyer par retour du courrier, afin d'éviter un retard dans la réception.

EMPLOYÉS DE BANQUE

Les Garçons de Recettes

A propos de l'agression commise sur l'encaisseur syndiqué Ernest Caby. Les gagne-petits de la Finance. — Comment on conquiert le bicorne. L'épreuve de la probité. — La tournée d'échéances. — Salaires, tenue, retraite.

C'est le beau fait-divers, cet attentat de la rue Ordener, qui met en mouvement les deux strates et permet ces dramatiques reportages sur le succès de la grande presse. Association de bandits, mystère, arrous maquillés, tous les éléments d'intérêt sont réunis dans cette affaire !

A l'Humanité, qui ne donne pas la place d'honneur au récit détaillé des orimes, l'assassinat de l'encaisseur syndiqué Ernest Caby fournit l'occasion de dire quelle est la condition sociale des garçons de recettes.

Mission de confiance

141 fr. 75 par mois. Tel était, nous apprend la chambre syndicale des employés de banque et de bourse, le salaire que devait percevoir Ernest Caby. Comment a-t-il pu passer payeur ? Ce n'est pas au premier venu que les établissements de crédit confient une mission d'encaissement. Les effets de commerce, aller au domicile des débiteurs, essayer parfois le feu des assassins, cet honneur ne se conquiert qu'après des années de bons services.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, en conseil de cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

INFORMATIONS

PARLEMENTAIRES

Le citoyen Grousseau, rapporteur de la réforme électorale, a soumis hier au conseil de cabinet la commission d'usage universel le texte qui a été chargé de préparer dans le but de mettre en œuvre le principe de l'appareillement interdépartemental pour l'utilisation des restes.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le citoyen Grousseau, rapporteur de la réforme électorale, a soumis hier au conseil de cabinet la commission d'usage universel le texte qui a été chargé de préparer dans le but de mettre en œuvre le principe de l'appareillement interdépartemental pour l'utilisation des restes.

UN INTERPELLATION DE COLTY

Le citoyen Colty vient de prévenir le ministre des travaux publics qu'il interpellera sur les dangers de faire passer sur les ponts de la Marne et du canal, à Charenton, des machines à vapeur.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Hier, à la réunion des députés de la Seine, le citoyen Lauche, soutenu par les élus du Parti, a protesté contre les manœuvres qui aboutissent à l'augmentation du prix du blé.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Le citoyen Lauche, rapporteur du projet de loi que le citoyen Guesde, avec nos amis socialistes a déposé et qui tend à modifier la loi de 1894, a donné hier, à la commission du travail, connaissance de son rapport préliminaire.

UNE CONDAMNATION ARBITRAIRE

Valenciennes, 24 janvier. — Le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné aujourd'hui à un an de prison un délégué national des secrétaires généraux de la Fédération nationale des vétérans, membre de la Confédération Générale du Travail, poursuivi pour avoir, au moment des manifestations contre la vie chère, prononcé dans plusieurs réunions des discours.

APPLICATION DES LOIS SCÉLÉRATES

Valenciennes, 24 janvier. — Le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné aujourd'hui à un an de prison un délégué national des secrétaires généraux de la Fédération nationale des vétérans, membre de la Confédération Générale du Travail, poursuivi pour avoir, au moment des manifestations contre la vie chère, prononcé dans plusieurs réunions des discours.

AVIS A NOS ABONNÉS

Prière à nos abonnés dont l'abonnement arrive à expiration au 31 janvier et à qui nous avons adressé un mandat-vente, de nous le renvoyer par retour du courrier, afin d'éviter un retard dans la réception.

Bordères devant les Conseils

RÉGIONAL ET CENTRAL

C'est aujourd'hui, à 9 heures du matin, que comparait devant le conseil régional, à la direction générale des postes, Bordères, secrétaire général du syndicat des sous-agents des P. T. T.

Il est, on en conviendrait, détaché à ce conseil, pour avoir adressé aux trésoriers de son groupement des circulaires demandant d'ouvrir une souscription pour aider le syndicat dans la campagne entreprise pour la réalisation de ses revendications.

Le lendemain, c'est-à-dire samedi, à 2 heures, Bordères comparait à nouveau devant un deuxième conseil, mais celui-ci central, rue de Grenelle, pour une affiche « Au Public », affiche dont cependant le conseil d'administration du syndicat et tous les groupes ont pris l'entière responsabilité.

UN MEETING

En tout cas, quelles que soient les décisions prises, le meeting de protestation projeté pour dimanche aura lieu quand même.

Voici l'appel lancé par le syndicat des sous-agents à ce sujet :

Comarades Sous-Agents, On feint d'écouter vos protestations. Vous êtes les parias de la Poste.

Devant vos doléances trop justifiées, la haute bureaucratie, pour faire oublier les scandaleuses augmentations qu'elle a obtenues, paraît tendre sur vous sa douloureuse sollicitude.

Personne ne peut rester indifférent devant cette monstrueuse négation du droit des gens.

Tous les Sous-Agents qui ne veulent pas être des citoyens diminués auront à cœur d'assister en masse au :

MEETING DE PROTESTATION

qui aura lieu dimanche 28 janvier 1912, à 9 heures du soir, Salon des Familles, 40, avenue de Saint-Mandé (Métro : Saint-Mandé).

Orateurs : Bodocq, Voltin, Nectoux, Lazard, députés, M. Oustry, avocat, Savoie, secrétaire de l'Union des Syndicats.

LES DIRECTEURS VIOLENT LEUR PAROLE D'HONNEUR

La grève de l'Opéra semblait commencée dans les meilleures conditions possibles. Les danseurs et les danseuses du corps de ballet ont obtenu les justes augmentations de salaires qu'ils avaient réclamées.

La paix n'a été conclue qu'à la condition expresse qu'aucun renvoi ne serait prononcé pour fait de grève. Toutes les lettres de réengagement devaient être envoyées à la date du mercredi 24 janvier.

On s'étonne que la direction ne possède pas dans le lot des demandes de réengagement celle de Mlle de Moreira qui, si nous en croyons des renseignements émanant de bonne source, lui a adressé. On est donc amené à supposer que cette demande, pour des motifs que l'on aperçoit sans peine, a été dédaigneusement jetée au panier.

A TRAVERS PARIS

LE CRIME DE LA RUE DES MARTYRS

Pierrri a avoué

Dans l'impossibilité d'établir : 1° l'emploi du temps d'Yvonne Delage, entre le moment où elle quitta Gaston, dimanche matin, à 3 heures, et le moment où elle rentrait, 6 heures après, à son hôtel, puis la direction qu'elle prit en quittant à 11 heures ce hôtel ; 2° l'emploi du temps de Pierrri dans cette même journée de dimanche, M. Boucard avait été conduit à vérifier exactement les alibis de Pierrri dans les mêmes temps.

Il était exacts, ces alibis. Mais Pierrri était montré précisément à diverses heures dans le quartier même, à des endroits divers. Le juge se demanda donc si Pierrri n'avait pas trop minutieusement préparé ces alibis.

De plus, M. Boucard avait saisi à la poste restante de Clignancourt une lettre de menaces caractérisées à une femme inconnue encore et désignée sous le nom de Marcelle. Cette lettre était signée de Pierrri. Celui-ci ne serait-il pas un monomane de l'assassinat des femmes ?

Et encore M. Boucard estimait que Pierrri ayant gardé sa clef en poche avait fort bien pu, dans l'après-midi même de dimanche, monter à sa chambre avec une femme, dans un hôtel tenu comme celui des Deux-Hémisphères et cela sans être vu.

Enfin, la femme endormie ou morte, aperçue par le garçon, à quatre heures et demie de l'après-midi, dans le lit de Pierrri, n'était-ce pas dimanche au lieu de samedi qu'elle avait été aperçue ? Le garçon, de bonne foi, ne s'était-il pas trompé d'un jour ?

Le médecin expert avait constaté qu'Yvonne Delage était gravement contaminée. Pierrri avait pu constater le fait, et dans un moment de coït ou de folie, étranger, la malheureuse.

LES AVEUX

Après quoi, il pouvait sortir à nouveau de l'hôtel, en passant encore inaperçue. L'enquête de M. Boucard en était à ce point, quand Pierrri fut, hier après-midi, amené au cabinet du juge d'instruction.

Le magistrat lui fit subir un nouvel interrogatoire au cours duquel Pierrri se décida à reconnaître qu'il était l'auteur de l'assassinat d'Yvonne Delage.

Il avoua qu'il l'avait étranglée à la suite d'une discussion tout à fait particulière. Il avait la conviction qu'Yvonne Delage devait connaître de façon très intime Suzanne Létourneau — la femme sur laquelle Pierrri a tiré des coups de revolver, et qu'elle était cause de l'abandon dont il était victime.

Une explication des plus violentes avait éclaté entre lui et Yvonne Delage et rendu furieux, dans un accès de jalousie, il avait étranglé la malheureuse.

Bordères devant les Conseils

RÉGIONAL ET CENTRAL

C'est aujourd'hui, à 9 heures du matin, que comparait devant le conseil régional, à la direction générale des postes, Bordères, secrétaire général du syndicat des sous-agents des P. T. T.

Il est, on en conviendrait, détaché à ce conseil, pour avoir adressé aux trésoriers de son groupement des circulaires demandant d'ouvrir une souscription pour aider le syndicat dans la campagne entreprise pour la réalisation de ses revendications.

Le lendemain, c'est-à-dire samedi, à 2 heures, Bordères comparait à nouveau devant un deuxième conseil, mais celui-ci central, rue de Grenelle, pour une affiche « Au Public », affiche dont cependant le conseil d'administration du syndicat et tous les groupes ont pris l'entière responsabilité.

UN MEETING

En tout cas, quelles que soient les décisions prises, le meeting de protestation projeté pour dimanche aura lieu quand même.

Voici l'appel lancé par le syndicat des sous-agents à ce sujet :

Comarades Sous-Agents, On feint d'écouter vos protestations. Vous êtes les parias de la Poste.

Devant vos doléances trop justifiées, la haute bureaucratie, pour faire oublier les scandaleuses augmentations qu'elle a obtenues, paraît tendre sur vous sa douloureuse sollicitude.

Personne ne peut rester indifférent devant cette monstrueuse négation du droit des gens.

Tous les Sous-Agents qui ne veulent pas être des citoyens diminués auront à cœur d'assister en masse au :

MEETING DE PROTESTATION

qui aura lieu dimanche 28 janvier 1912, à 9 heures du soir, Salon des Familles, 40, avenue de Saint-Mandé (Métro : Saint-Mandé).

Orateurs : Bodocq, Voltin, Nectoux, Lazard, députés, M. Oustry, avocat, Savoie, secrétaire de l'Union des Syndicats.

LES DIRECTEURS VIOLENT LEUR PAROLE D'HONNEUR

La grève de l'Opéra semblait commencée dans les meilleures conditions possibles. Les danseurs et les danseuses du corps de ballet ont obtenu les justes augmentations de salaires qu'ils avaient réclamées.

La paix n'a été conclue qu'à la condition expresse qu'aucun renvoi ne serait prononcé pour fait de grève. Toutes les lettres de réengagement devaient être envoyées à la date du mercredi 24 janvier.

On s'étonne que la direction ne possède pas dans le lot des demandes de réengagement celle de Mlle de Moreira qui, si nous en croyons des renseignements émanant de bonne source, lui a adressé. On est donc amené à supposer que cette demande, pour des motifs que l'on aperçoit sans peine, a été dédaigneusement jetée au panier.

A TRAVERS PARIS

LE CRIME DE LA RUE DES MARTYRS

Pierrri a avoué

Dans l'impossibilité d'établir : 1° l'emploi du temps d'Yvonne Delage, entre le moment où elle quitta Gaston, dimanche matin, à 3 heures, et le moment où elle rentrait, 6 heures après, à son hôtel, puis la direction qu'elle prit en quittant à 11 heures ce hôtel ; 2° l'emploi du temps de Pierrri dans cette même journée de dimanche, M. Boucard avait été conduit à vérifier exactement les alibis de Pierrri dans les mêmes temps.

Il était exacts, ces alibis. Mais Pierrri était montré précisément à diverses heures dans le quartier même, à des endroits divers. Le juge se demanda donc si Pierrri n'avait pas trop minutieusement préparé ces alibis.

De plus, M. Boucard avait saisi à la poste restante de Clignancourt une lettre de menaces caractérisées à une femme inconnue encore et désignée sous le nom de Marcelle. Cette lettre était signée de Pierrri. Celui-ci ne serait-il pas un monomane de l'assassinat des femmes ?

Et encore M. Boucard estimait que Pierrri ayant gardé sa clef en poche avait fort bien pu, dans l'après-midi même de dimanche, monter à sa chambre avec une femme, dans un hôtel tenu comme celui des Deux-Hémisphères et cela sans être vu.

Enfin, la femme endormie ou morte, aperçue par le garçon, à quatre heures et demie de l'après-midi, dans le lit de Pierrri, n'était-ce pas dimanche au lieu de samedi qu'elle avait été aperçue ? Le garçon, de bonne foi, ne s'était-il pas trompé d'un jour ?

Le médecin expert avait constaté qu'Yvonne Delage était gravement contaminée. Pierrri avait pu constater le fait, et dans un moment de coït ou de folie, étranger, la malheureuse.

LES AVEUX

Après quoi, il pouvait sortir à nouveau de l'hôtel, en passant encore inaperçue. L'enquête de M. Boucard en était à ce point, quand Pierrri fut, hier après-midi, amené au cabinet du juge d'instruction.

Le magistrat lui fit subir un nouvel interrogatoire au cours duquel Pierrri se décida à reconnaître qu'il était l'auteur de l'assassinat d'Yvonne Delage.

Il avoua qu'il l'avait étranglée à la suite d'une discussion tout à fait particulière. Il avait la conviction qu'Yvonne Delage devait connaître de façon très intime Suzanne Létourneau — la femme sur laquelle Pierrri a tiré des coups de revolver, et qu'elle était cause de l'abandon dont il était victime.

Une explication des plus violentes avait éclaté entre lui et Yvonne Delage et rendu furieux, dans un accès de jalousie, il avait étranglé la malheureuse.